



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fraude aux allocations familiales - détection

Question écrite n° 39749

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la baisse des montants de fraude aux allocations détectés par les CAF. Selon les dernières informations, 255,5 millions d'euros de fraudes aux prestations délivrées par la branche famille ont été détectées l'an passé contre plus de 320 millions en 2019. Cette baisse s'explique en grande partie par les difficultés à opérer les contrôles durant la période de crise sanitaire. Cependant, même en tenant compte de cette conjoncture défavorable, ce résultat s'avère très inférieur au cout annuel de la fraude qui est estimé entre 1,9 et 2,6 milliards d'euros par la CNAF. Ainsi, seulement 10 à 15 % de la fraude est aujourd'hui détectée, ce qui semble être un résultat trop faible. Aussi elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement prendre pour améliorer cette performance et renforcer ainsi la lutte contre ceux qui abusent de la solidarité nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39749

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juin 2021](#), page 5024

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)